



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC DOUE LA FONTAINE 9 PLACE DU CHAMP DE FOIRE DOUE LA FONTAINE 49700 DOUE EN ANJOU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MLE MARCHETEAU LAURINE , gérant de la société 100 IDEES A GRATTER , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 7 BOULEVARD DE LA CHANTERIE 49124 ST BARTHELEMY D ANJOU, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MARCHETEAU LAURINE 1 RUE MARIE BENOIST 49124 ST BARTHELEMY D ANJOU
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14223 00020590602 90 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Charge d'affaires professionnels
aldric.laigle@cic.fr

Lu et approuvé

JST05

